

Assurances Maghrebias S.A

Siège social : Angle 64, rue de Palestine / 22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis
Belvédère

La Société Assurances Maghrebias porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mardi 9 juin 2015 à 12h30 au siège de la société, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **ASSURANCES MAGHREBIA S.A**

- 1) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2014 ainsi que les Etats Financiers du même exercice ;
- 2) Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2014 ;
- 3) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2014 ;
- 4) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2014 ;
- 5) Affectation des résultats de l'exercice 2014 ;
- 6) Jetons de présence au titre de l'exercice 2014 ;
- 7) Emoluments des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2014 ;
- 8) Nomination d'un Co-Commissaire aux Comptes.

- **GROUPE ASSURANCES MAGHREBIA « ASSURANCES MAGHREBIA S.A – ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A – ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A – MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A – MAGHREBIA SERVICES S.A.R.L»**

- 1) Lecture du Rapport de Gestion du Groupe sur l'exercice 2014 ;
- 2) Lecture du Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2014 ainsi que les Etats Financiers Consolidés de ce même exercice ;
- 3) Approbation du Rapport de Gestion et des Etats Financiers Consolidés du Groupe relatifs à l'exercice 2014.

Les pouvoirs doivent être déposés ou parvenir au siège de la société, cinq (5) jours au moins avant la date de la tenue de cette Assemblée Générale Ordinaire.

Messieurs les actionnaires sont avisés que tous les documents requis par la loi sont à leur

disposition au siège de la société dans les délais légaux.

Le présent avis constitue une convocation personnelle pour chaque actionnaire.

PROJET DE RESOLUTIONS

Première Résolution :

« APRES AVOIR ENTENDU LA LECTURE DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXERCICE 2014, L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE APPROUVE LE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS SON INTEGRALITE AINSI QUE LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014 TELS QU'ILS LUI ONT ETE PRESENTES ET DONNE QUITUS ENTIER ET SANS RESERVE AUX ADMINISTRATEURS POUR LEUR GESTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2014.»

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Deuxième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, APRES AVOIR ENTENDU LA LECTURE DU RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF A L'EXERCICE 2014, ENTRANT DANS LE CADRE DES ARTICLES 200 ET 475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES, PREND ACTE DE CE RAPPORT DANS SON INTEGRALITE ET APPROUVE TOUTES LES OPERATIONS QUI Y SONT CITEES. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Troisième Résolution :

«L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE APPROUVE L'AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014, TELLE QUE PROPOSEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, COMME SUIT :

Bénéfice 2014	5 544 120,878 DT
+Report à nouveau antérieur	545 793,022 DT
Premier reliquat	6 089 913,900 DT
-Réserve légale	287 304,345 DT
Deuxième reliquat	5 802 609,555 DT
-Réserves pour réinvestissements exonérés	2 037 400,000 DT
Troisième reliquat	3 765 209,555 DT
-Réserves facultatives distribuables en franchise de la RAS	520 044,102 DT
Quatrième reliquat	3 245 165,453 DT
-Réserves facultatives distribuables soumises à la RAS	3 000 000,000 DT
Cinquième reliquat	245 165,453 DT
-Réserves pour fonds social	220 000,000 DT
Sixième reliquat	25 165,453 DT
-Report à nouveau distribuable soumis à la RAS	25 165,453 DT
Septième reliquat	0,000 DT
+Réserves pour réinvestissement exonéré (<i>distribuables en franchise de la RAS</i>)	1 106 500,000 DT
Huitième reliquat	1 106 500,000 DT
+Autres réserves (<i>distribuables en franchise de la RAS</i>)	800 000,000 DT
Neuvième reliquat	1 906 500,000 DT

+Réserves facultatives distribuables en franchise de la RAS	6 893 805,102 DT
Dixième reliquat	8 800 305,102 DT
-Dividendes (<i>distribuables en franchise de la RAS</i>)	2 100 000,000 DT
Onzième reliquat	6 700 305,102 DT
-Réserves facultatives distribuables en franchise de la RAS	6 700 305,102 DT
Douzième reliquat	0,000 DT»

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE FIXE PAR AILLEURS LA DATE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES RELATIFS A L'EXERCICE 2014 A PARTIR DU 3 AOUT 2015.»

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Quatrième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, DECIDE DE FIXER LE MONTANT DES JETONS DE PRESENCE POUR L'EXERCICE 2014 A DINARS (..... DT) BRUTS PAR ADMINISTRATEUR.»

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Cinquième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, DECIDE DE FIXER LE MONTANT DES EMOLUMENTS DES MEMBRES DU COMITE PERMANENT D'AUDIT POUR L'EXERCICE 2014 A DINARS (..... DT) BRUTS PAR MEMBRE, SOIT DINARS (..... DT) AU TOTAL.»

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Sixième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE CONSTATE L'EXPIRATION AU TERME DE L'EXERCICE 2014 DU 3^{ème} MANDAT DU CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES, M. MAKRAM GUIRAS. CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 26 DES STATUTS DES ASSURANCES MAGHREBIA, L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DECIDE DE NOMMEREN QUALITE DE CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES DE LA SOCIETE, POUR UNE DUREE DE TROIS (3) ANS, SOIT POUR LES EXERCICES 2015, 2016 ET 2017. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Septième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DONNE TOUS POUVOIRS AU PORTEUR D'UN EXTRAIT DU PRESENT PROCES VERBAL POUR EFFECTUER TOUS DEPOTS ET REMPLIR TOUTES FORMALITES LEGALES. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....